Envoyé en préfecture le 19/05/2025
Reçu en préfecture le 19/05/2025
Publié le
ID : 014-241400514-20250519-D_2025_29-AU

DECISION N°D-2025-29
Aire d'Accueil des Gens du Voyage – Fermeture de l'Aire – Fixation de date

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°149/2016 du Conseil communautaire du 15 décembre 2016 approuvant le règlement intérieur de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage ;
- Vu la délibération n°53/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 d'élection de Monsieur Jean-Philippe MESNIL en qualité de Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°73/2020 du Conseil Communautaire 11 juillet 2020 fixant la liste des attributions déléguées au Président ;
- Considérant que le règlement prévoit que les dates de fermeture de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage sont fixées par décision du Président ;
- Considérant que l'Aire doit être fermée pour permettre d'effectuer tous les travaux de maintenance nécessaire ;

DECIDE

ARTICLE 1
Du lundi 16 juin 2025 à 12h00 au jeudi 3 juillet 2025 inclus. L'aire réouvrira le vendredi 4 juillet 2025 à 10h00.

ARTICLE 2
La présente décision sera affichée sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

ARTICLE 3
La Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4
Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 19/05/2025

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le 23/05/2025
Et de sa transmission en Préfecture le 19/05/25